

LE DIRECTEUR DE POLYTECH NICE SOPHIA

VU le Code de l'Education et notamment ses articles L 719-1 et L 719-2 et suivants,
VU les statuts de l'Université Nice Sophia Antipolis,
VU le règlement intérieur de l'Université Nice Sophia Antipolis,
VU les arrêtés 119/2018, 120/2018, 121/2018 et 124/2018 relatifs aux modalités d'organisation des élections professionnelles du 6 décembre 2018 à l'UNS,
VU l'arrêté 126/2018 portant délégation aux directeurs d'UFR, Ecoles et Instituts pour désigner les président·es et assesseur·es des sections de vote pour les scrutins du 6 décembre 2018.

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

Dans le cadre des scrutins du 6 décembre 2018 pour le renouvellement du Comité Technique (CT) d'Etablissement, de la Commission Consultative Paritaire (CCP), de la Commission Paritaire d'Etablissement (CPE commune UNS / UCA), du Comité Technique Ministériel de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CTMESR) et du Comité Technique des personnels enseignants de statut Universitaire (CTU), la section de vote de POLYTECH NICE SOPHIA est organisée comme suit :

Président·e : Véronique BARRALI
Secrétaire : Stéphane MARTINEZ

Délégué·e SNPTES : Mathieu BARBIERI
Délégué·e UNSA EDUCATION : Stéphanie COHEN

ARTICLE 2 :

La section de vote est située : POLYTECH NICE SOPHIA - Campus SophiaTech
Bâtiment Forum – Salle 121
930 Route des Colles – 06903 Sophia Antipolis

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électrices et des électeurs par voie d'affichage dans les locaux universitaires, à la section de vote et mis en ligne sur le site internet de l'Etablissement.

Fait à Nice, le 26 Novembre 2018
Le Directeur de Polytech Nice Sophia


Alexandre CAMINADA
Directeur de Polytech Nice Sophia